

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

(EXERCICE FINANCIER 2015)

RGCA15-10-0002 et RGCA15-10-0003

AVIS est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le mardi 8 décembre 2014, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront soumis pour adoption les règlements mentionnés en rubrique et dont copies seront déposées.

RGCA15-10-0002 - Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0883 par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA15-10-0003 - Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 par 100 \$ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Ces règlements sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 18 novembre 2014.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement